

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

Mme Dalloz, M. Neuder, Mme Petex-Levet et M. Di Filippo

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose de laisser la possibilité au gestionnaire d'un espace protégé d'interdire pour tout ou partie l'introduction, le transport et l'utilisation d'objets et d'emballages à usage unique dans les espaces protégés visés comme tels par le code de l'environnement.

Cette disposition politiquement démagogique, difficilement réalisable et financièrement coûteuse pour les collectivités n'est pas souhaitable.

Cet amendement supprime donc cet article.